



D.2017.10.04.6.17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES

6.17 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse – Avenant n° 1 au marché n° L3 2016 13009 M - Lot 3 VRD secteurs Montel, Auriol et Doumergue conclu avec l'entreprise EIFFAGE : Autorisation de signer l'avenant n°1

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO Axe Bus Plaisance – Tournefeuille – Toulouse.
- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à Tisséo-Ingénierie (SMAT) et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2017.03.29.7.19 du 29 mars 2017, autorisait la signature du marché concernant le lot n°3 VRD secteurs Montel, Auriol et Doumergue, avec l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 8.249.069,55 € H.T.

Le présent avenant a pour objet de remplacer la personne désignée à l'article 1 de l'Acte d'Engagement pour ce qui concerne la fonction suivante :

- Responsable Sécurité: Monsieur Brahima SOARE est remplacé par Madame Marion MORELLO

Compte tenu des compétences et expériences de la personne proposée pour remplacer celle prévue initialement dans le cadre de l'offre, il n'est pas fait application des pénalités forfaitaires éventuelles prévues au marché.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° L3 2016 13009 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

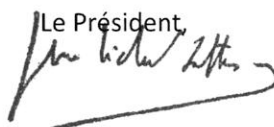
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° L3 2016 13009 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES



LINEO 3

PLAISANCE TOURNEFEUILLE TOULOUSE

Lot 3 – VRD secteurs Montel, Auriol et Doumergue

AVENANT N° 1

MARCHE N° L3 2016 13009 M
OCTOBRE 2017

TITULAIRE : EIFFAGE



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-6-17D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception : 09/10/2017



PREAMBULE

Le présent marché concerne le lot n°3, soit les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires à la réalisation des futurs aménagements des secteurs Montel, Auriol et Doumergue sur la commune de Tournefeuille dans le cadre de l'opération LINEO 3.

Ce marché regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Travaux préparatoires, déposes et démolitions diverses ;
- Travaux d'aménagement de voirie ;
- Réalisation de réseaux enterrés ;
- Eclairage public ;
- Signalisation de police et directionnelle.

Le marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 8.249.069,55 € H.T.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de remplacer la personne désignée à l'article 1 de l'Acte d'Engagement pour ce qui concerne la fonction suivante :

- Le Responsable Sécurité :

Monsieur Brahima SOARE est remplacé par **Madame Marion MORELLO**

Ce remplacement est effectué selon les dispositions de l'article 1.3. du CCAP. Le Maître d'ouvrage n'appliquera pas les pénalités forfaitaires prévues au marché pour ces changements.

Cet avenant est sans incidence financière.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification au titulaire.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société EIFFAGE

(Cachet et signature)

La SMAT agissant au nom et pour le compte du SMTC,

(Cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-6-17D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
